

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1313

29 juin 2007

SOMMAIRE

3F Architecture - Form Follows Function	63019	Grow S.A.	63019
Aforest Lux S.à.r.l.	63021	Hämelmaous S.A.	63020
African Wood Trading Company Holdings	62990	Hämelmaous S.A. & Cie, S.e.c.s.	63021
Äppelhaus S.à r.l.	63021	Helarb S.P.M., S.à.r.l.	63016
Atelier Ligna S.à r.l.	63021	H Net Holding S.A.	63023
Atlantic Industries (Luxembourg) S.à.r.l.	63015	Imperial Holding S.C.A.	62996
Atlantic Island S.A.	62990	Institut International pour la Commercialisation de Technologies Innovatrices S.A.	63020
Atlantic Star S.A.	63006	Ivanhoe Cambridge Pologne IV	63020
Benetton Holding International N.V. S.A.	63024	LCI Lux S. à r.l.	63016
Birnesto Investments S.A.	62978	LI Lux 2 S.à r.l.	63016
BTL Reinsurance	63017	Mars Holdco 1 S.à r.l.	63001
Burgan International Holding S.A.	63017	Mosaic 1	63024
CCP Investment Board European Holdings S.à.r.l.	63018	Nearco Invest S.à.r.l.	63018
CCP Investment Board European Holdings S.à.r.l.	63018	Racine Investissement S.A.	63014
Cevip S.A.	63015	Resitalia Equity S.à r.l.	63015
Cogivi S.à r.l.	62984	Rokadu Sàrl	63023
Crédit Agricole Luxembourg	63022	S.A.B. Lux Sàrl	63022
Crédit Agricole Luxembourg Conseil	63023	Scania Treasury SA	63017
Européenne de Participations Financières et Industrielles	63016	Smif Investments Luxembourg Sàrl	63020
Eurosyn Holding S.A.	63022	Star Smif Investments Luxembourg Sàrl	63020
Ewerhardt Spedition G.m.b.H.	63020	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A.	63022
Geolux G.O. 3.14	63019	Vimowa S.A.	63019
		Vremena Goda Luxco S.à r.l.	63020
		WD S.à R.L.	63023

Birnesto Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.705.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»):

Title I.- Denomination. Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of BIRNESTO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented by two of its directors, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
2. The following person is appointed director:

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.
The document having been read to the directors of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38 875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIRNESTO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à

l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' "associé " et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée par deux de ses administrateurs, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. La personne suivante est nommée administrateur:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007. Relation GRE/2007/1693. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007060618/231/337.

(070062852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Cogivi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LAYCA (MANAGEMENT) S.A., having its registered office at 2nd floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n ° 591194, here represented by Mrs Rita Goujon, Head of Business Unit, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of COGIVI S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LAYCA (MANAGEMENT) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. DOMELS S.à r.l., with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg RCS Luxembourg B number 104.715 is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LAYCA (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2nd floor, Abbott Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC n ° 591194, ici représentée par Madame Rita Goujon, responsable de groupe, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de COGIVI S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en

cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

LAYCA (MANAGEMENT) S.A., prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. DOMELS S.à r.l., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 104.715, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Goujon, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007. Relation: LAC/2007/6001. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007060621/202/313.

(070062570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

A.W.T.C. Holdings, African Wood Trading Company Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 30.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2007061208/207/11.

(070064136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Atlantic Island S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.706.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing party requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»):

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ATLANTIC ISLAND S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 02.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented by two of its directors, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
2. The following person is appointed director:

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38 875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATLANTIC ISLAND S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée par deux de ses administrateurs, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. La personne suivante est nommée administrateur:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007. Relation GRE/2007/1698. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007060630/231/337.

(070062853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Imperial Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.750.

In the year two thousand and seven, on the ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of IMPERIAL HOLDING S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.750 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on the 22 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1718 dated 14 September 2006.

The meeting was opened at 2.00 p.m. with Mr Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital to the extent of three hundred thirty-nine thousand seven hundred forty Euro (EUR 339,740.00) to raise it from its present amount of forty million twenty-five thousand two hundred sixty Euro (EUR 40,025,260.00) to forty million three hundred sixty-five thousand Euro (EUR 40,365,000.00) by the issuance of thirty-three thousand nine hundred seventy-four (33,974) new shares of ten Euro (EUR 10.00) of nominal value each, having an aggregate nominal value of three hundred thirty-nine thousand seven hundred forty Euro (EUR 339,740.00).

2. Waiver by the existing shareholders of their preferential rights of subscription.

3. Subscription for the thirty-three thousand nine hundred seventy-four (33,974) new shares by the new shareholder by contribution in cash together with a share premium.

4. Decrease of the share capital to the extent of two million two hundred fifty-seven thousand six hundred thirty Euro (EUR 2,257,630.00) to bring it from its present amount of forty million three hundred sixty-five thousand Euro (EUR 40,365,000.00) to thirty-eight million one hundred seven thousand three hundred seventy Euro (EUR 38,107,370.00) by way of repurchase and cancellation of two hundred twenty-five thousand seven hundred sixty-three (225,763) existing shares to the existing shareholders prorata to their current holding.

5. Repurchase and cancellation of the shares.

6. Amendment of article 6, first paragraph, of the Company's bylaws so that it reads:

« **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of thirty-eight million one hundred seven thousand three hundred seventy Euro (€ 38,107,370.00) represented by one (1) Management Share and three million eight hundred ten thousand seven hundred thirty-six (3,810,736) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.00) each.»

7. Amendment of article 17 of the Company's bylaws, so that it reads:

« **Art. 17.** The Corporation's financial year starts on the first of August and ends on the thirty-first of July of each year.»

8. Postponement of the first financial year end date to July 31st, 2007.

9. Appointment of ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, as auditor of the Company.

10. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thirty-nine thousand seven hundred forty Euro (EUR 339,740.00) from its current amount of forty million twenty-five thousand two hundred sixty Euro (EUR 40,025,260.00) to forty million three hundred sixty-five thousand Euro (EUR 40,365,000.00) by the issuance of thirty-three thousand nine hundred seventy-four (33,974) new shares of ten Euro (EUR 10.00) of nominal value each, having an aggregate nominal value of three hundred thirty-nine thousand seven hundred forty Euro (EUR 339,740.00).

The existing shareholders resolve to waive their preferential right of subscription to the benefit of the following new shareholder.

Subscription - Payment

There appears:

Mr Eduardo Millan, residing at calle Algabeño 16, Madrid, Spain, represented by Mr Grégoire Fraisse, by virtue of a proxy dated March 2007, attached hereto,

Mr Eduardo Millan, through his proxy holder, declared to subscribe for all thirty-three thousand nine hundred seventy-four (33,974) new shares and fully paid them up in the amount of three hundred thirty-nine thousand seven hundred forty Euro (EUR 339,740.00), together with a share premium in the amount of forty-one thousand one hundred seventy-eight Euro (EUR 41,178.00), by contribution in cash of a total amount of three hundred eighty thousand nine hundred eighteen Euro (EUR 380,918.00).

Second resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two million two hundred fifty-seven thousand six hundred thirty Euro (EUR 2,257,630.00) to bring it from its present amount of forty million three hundred sixty-five thousand Euro (EUR 40,365,000.00) to thirty-eight million one hundred seven thousand three hundred seventy Euro (EUR 38,107,370.00) by way of repurchase and cancellation of two hundred twenty-five thousand seven hundred sixty-three (225,763) existing shares to the existing shareholders prorata to their current holding, as follows:

Shareholders	Number of repurchased and cancelled shares
Antonio Mota Sandoval, C/ Juan de Saridakis, 5 (07015 Mallorca), Spain	238
Bruno Jeanne Claeys, Cmno. Alaro-Binissalem s/n Binissalem CP 07350, Palma de Mallorca, Spain . .	95
Antoni Joan Soler Martinez, C/ Font y Monteros, 10, Palma de Mallorca, Spain	95
Enrique Martin-Ambrosio Merino, C/ Reina Mercedes 7 (Madrid), Spain	238
Enrique Riera Rodríguez, C/ de la Serra, 2, Bendinat Calvià, Mallorca, Spain	238
Javier Ripoll Oleza, Carrer des Pi. 2-Urb. Sa Coma, Buñola (Mallorca), Spain	238
José A. Segura Carmona, C/ Garrover, 71-Urb. Sa Coma, Buñola (Mallorca), Spain	238
Juan Benítez Martín, C/ Calo D'en Pellicer, 12, Calvià, Mallorca, Spain	95
Juan Ignacio Saiz Fernández, Avda, Picasso, 56 (Mallorca), Spain	238
Miguel Ángel Arellano Gil, C/ Jaime I, 56, Sa Cabaneta-Marratxi (Mallorca), Spain	238
Miguel Civera Farinos, C/ Rector Bartomeu Martorell, 64 Bajo. Palma de Mallorca (07013), Spain . .	95
Ricardo Fernández Cuevas, C/ Hies Balears, 256 Palma de Mallorca, Spain	238
Vicente Mayans Fuster, C/ Padre Antonio Oliver, 2 Casa 31. Palma de Mallorca, Spain	95
Eduardo Millan, prenamed	1,899
GUYUR NV BELGIUM, Louizlaan 331-333, 1050 Brussels, Belgium	5,699
CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	111,660
CEP II CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	11,846
VISTA DESALLORRO, S.A., SCR, Calle Serrano 67, 4th floor, Madrid, Spain	82,780
INVESTMENT CAPITAL INVESTMENTS LTD., 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, U.K.	9,500
Total	225,763

As a consequence of the above capital reduction by cancellation of two hundred twenty-five thousand seven hundred sixty-three (225,763) Ordinary Shares, the Company owes a total amount of two million two hundred fifty-seven thousand six hundred thirty Euro (EUR 2,257,630.00) to its shareholders, who will be paid ten Euro (EUR 10.00) per repurchased Ordinary Share.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6, first paragraph of the articles of the Company's bylaws, which will read as follows:

« **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of thirty-eight million one hundred seven thousand three hundred seventy Euro (€ 38,107,370.00) represented by one (1) Management Share and three million eight hundred ten thousand seven hundred thirty-six (3,810,736) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.00) each.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 17 of the Company's bylaws, which will read as follows:

« **Art. 17.** The Corporation's financial year starts on the first of August and ends on the thirty-first of July of each year.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to postpone of the first financial year end date to July 31st, 2007.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, as auditor of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at five thousand Euro (EUR 5,000.00).

There being no further business, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMPERIAL HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.750 (la «Société»), constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 1718 du 14 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Régis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Grégoire Fraisse, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent trente-neuf mille sept cent quarante Euro (EUR 339.740,00) pour le porter de son montant actuel de quarante millions vingt-cinq mille deux cent soixante Euro (EUR 40.025.260,00) à quarante millions trois cent soixante-cinq mille Euro (EUR 40.365.000,00) par émission de trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (33.974) nouvelles actions de dix Euro (EUR 10,00) de valeur nominale chacune, d'une valeur nominale totale de trois cent trente-neuf mille sept cent quarante Euro (EUR 339.740,00);

2. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription;

3. Souscription des trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (33.974) nouvelles actions par le nouvel actionnaires et libération par apport en numéraire assorti d'une prime d'émission;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent cinquante-sept mille six cent trente Euro (EUR 2.257.630,00) pour le porter de son montant de quarante millions trois cent soixante-cinq mille Euro (EUR 40.365.000,00) à trente-huit millions cent sept mille trois cent soixante-dix Euro (EUR 38.107.370,00) par voie de rachat et annulation de deux cent vingt-cinq mille sept cent soixante-trois (225.763) actions appartenant aux actionnaires existants au prorata de leur participation;

5. Rachat et annulation des parts;

6. Modification de l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente-huit millions cent sept mille trois cent soixante-dix Euro (EUR 38.107.370,00) représenté par une (1) Action de Commandité et trois millions huit cent dix mille sept cent trente-six (3.810.736) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune.»

7. Modification de l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier août et se termine le trente et un juillet de chaque année.»

8. Décalage de la date de fin du premier exercice social au 31 juillet 2007.

9. Nomination d'ERNST & YOUNG, dont le siège social est sis 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, à la fonction de réviseur de la Société.

10. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de d'un montant de trois cent trente-neuf mille sept cent quarante Euro (EUR 339.740,00) pour le porter de son montant actuel de quarante millions vingt-cinq mille deux cent soixante Euro (EUR 40.025.260,00) à quarante millions trois cent soixante-cinq mille Euro (EUR 40.365.000,00) par émission de trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (33.974) nouvelles actions de dix Euro (EUR 10,00) de valeur nominale chacune, d'une valeur nominale totale de trois cent trente-neuf mille sept cent quarante Euro (EUR 339.740,00),

Les actionnaires existants décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription au bénéfice du nouvel actionnaire suivant.

Souscription - Paiement

Est intervenu:

M. Eduardo Millan, demeurant à calle Algabeño 16, Madrid, Espagne, représenté par M. Grégoire Fraisse en vertu d'une procuration daté de février 2007, laquelle restera annexée aux présentes,

M. Eduardo Millan, déclare par son mandataire souscrire les trente-trois mille neuf cent soixante-quatorze (33.974) nouvelles actions et les libérer intégralement de leur valeur nominale d'un montant de trois cent trente-neuf mille sept cent quarante Euro (EUR 339.740,00), ensemble une prime d'émission de quarante et un mille cent soixante-dix-huit Euro (EUR 41.178,00), par apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt mille neuf cent dix-huit Euro (EUR 380.918,00).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent cinquante-sept mille six cent trente Euro (EUR 2.257.630,00) pour le porter de son montant de quarante millions trois cent soixante-cinq mille Euro (EUR 40.365.000,00) à trente-huit millions cent sept mille trois cent soixante-dix Euro (EUR 38.107.370,00) par voie de rachat et annulation de deux cent vingt-cinq mille sept cent soixante-trois (225.763) actions appartenant aux actionnaires existants au prorata de leur participation, comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions rachetées et annulées
Antonio Mota Sandoval, C/ Juan de Saridakis, 5 (07015 Mallorca), Espagne	238
Bruno Jeanne Claeys, Cmno. Alaro-Binissalem s/n Binissalem CP 07350, Palma de Mallorca, Espagne	95
Antoni Joan Soler Martinez, C/ Font y Monteras, 10, Palma de Mallorca, Espagne	95
Enrique Martin-Ambrosio Merino, C/ Reina Mercedes 7 (Madrid), Espagne	238
Enrique Riera Rodríguez, C/ de la Serra, 2, Bendinat Calvià, Mallorca, Espagne	238
Javier Ripoll Oleza, Carrer des Pi. 2-Urb. Sa Coma, Buñola (Mallorca), Espagne	238
José A. Segura Carmona, C/ Garrover, 71-Urb. Sa Coma, Buñola (Mallorca), Espagne	238
Juan Benítez Martín, C/ Calo D'en Pellicer, 12, Calvià, Mallorca, Espagne	95
Juan Ignacio Saiz Fernández, Avda, Picasso, 56 (Mallorca), Espagne	238
Miguel Ángel Arellano Gil, C/ Jaime I, 56, Sa Cabaneta-Marratxi (Mallorca), Espagne	238
Miguel Civera Farinos, C/ Rector Bartomeu Martorell, 64 Bajo. Palma de Mallorca (07013), Espagne	95
Ricardo Fernández Cuevas, C/ Hies Balears, 256 Palma de Mallorca, Espagne	238
Vicente Mayans Fuster, C/ Padre Antonio Oliver, 2 Casa 31. Palma de Mallorca, Espagne	95
Eduardo Millan, prenamed	1.899
GUYUR NV BELGIUM, Louizlaan 331-333, 1050 Brussels, Belgique	5.699
CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	111.660
CEP II CO-INVESTMENT S.à r.l., SICAR, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	11.846
VISTA DESALLORRO, S.A., SCR, Calle Serrano 67, 4th floor, Madrid, Espagne	82.780
INVESTMENT CAPITAL INVESTMENTS LTD., 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, G.-B.	9.500
Total	<u>225.763</u>

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus par annulation de deux cent vingt-cinq mille sept cent soixante-trois (225.763) Actions Ordinaires, la Société doit un montant total de deux millions deux cent cinquante-sept mille six cent trente Euro (EUR 2.257.630,00) à ses actionnaires, lesquels recevront dix Euro (EUR 10,00) par Action Ordinaire rachetée.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'amender l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente-huit millions cent sept mille trois cent soixante-dix Euro (EUR 38.107.370,00) représenté par une (1) Action de Commandité et trois millions huit cent dix mille sept cent trente-six (3.810.736) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune.»

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'amender l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le premier août et se termine le trente et un juillet de chaque année.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de repousser la date de fin du premier exercice social au 31 juillet 2007.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer ERNST & YOUNG, dont le siège social est sis 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, à la fonction de réviseur de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de cinq mille Euro (EUR 5.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fraisse, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2328. — Reçu 3.809,18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007060287/211/267.

(070062868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Mars Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.122.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder on behalf of EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF, registered under number 41058, being the sole member of MARS HOLDCO 1 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B122122, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, prenamed, on 24th November 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda:

Creation within the Company of 40 separate Compartments (in accordance with article 2 of the articles of association and the Securitisation Law) and relating thereto 40 different classes of shares as set forth below, each Compartment being related to the shares, loans or other interest the Company holds in the company which name is set forth against the related class,

Reclassified shares	Class of shares	Number of shares of Class	Class related to:
Ordinary	Class 1	500	MARS PROPCO 1 S.à r.l.
Ordinary	Class 2	500	MARS PROPCO 2 S.à r.l.
Ordinary	Class 3	500	MARS PROPCO 3 S.à r.l.
Ordinary	Class 4	500	MARS PROPCO 4 S.à r.l.
Ordinary	Class 5	500	MARS PROPCO 5 S.à r.l.
Ordinary	Class 6	500	MARS PROPCO 6 S.à r.l.
Ordinary	Class 7	500	MARS PROPCO 7 S.à r.l.
Ordinary	Class 8	500	MARS PROPCO 8 S.à r.l.
Ordinary	Class 9	500	MARS PROPCO 9 S.à r.l.
Ordinary	Class 10	500	MARS PROPCO 10 S.à r.l.
Ordinary	Class 11	500	MARS PROPCO 11 S.à r.l.
Ordinary	Class 12	500	MARS PROPCO 12 S.à r.l.
Ordinary	Class 13	500	MARS PROPCO 13 S.à r.l.
Ordinary	Class 14	500	MARS PROPCO 14 S.à r.l.
Ordinary	Class 15	500	MARS PROPCO 15 S.à r.l.
Ordinary	Class 16	500	MARS PROPCO 16 S.à r.l.
Ordinary	Class 17	500	MARS PROPCO 17 S.à r.l.
Ordinary	Class 18	500	MARS PROPCO 18 S.à r.l.
Ordinary	Class 19	500	MARS PROPCO 19 S.à r.l.
Ordinary	Class 20	500	MARS PROPCO 20 S.à r.l.
Ordinary	Class 21	500	MARS PROPCO 21 S.à r.l.
Ordinary	Class 22	500	MARS PROPCO 22 S.à r.l.
Ordinary	Class 23	500	MARS PROPCO 23 S.à r.l.
Ordinary	Class 24	500	MARS PROPCO 24 S.à r.l.
Ordinary	Class 25	500	MARS PROPCO 25 S.à r.l.
Ordinary	Class 26	500	MARS PROPCO 26 S.à r.l.
Ordinary	Class 27	500	MARS PROPCO 27 S.à r.l.
Ordinary	Class 28	500	MARS PROPCO 28 S.à r.l.
Ordinary	Class 29	500	MARS PROPCO 29 S.à r.l.
Ordinary	Class 30	500	MARS PROPCO 30 S.à r.l.
Ordinary	Class 31	500	MARS PROPCO 31 S.à r.l.
Ordinary	Class 32	500	MARS PROPCO 32 S.à r.l.
Ordinary	Class 33	500	MARS PROPCO 33 S.à r.l.
Ordinary	Class 34	500	MARS PROPCO 34 S.à r.l.
Ordinary	Class 35	500	MARS PROPCO 35 S.à r.l.
Ordinary	Class 36	500	MARS PROPCO 36 S.à r.l.
Ordinary	Class 37	500	MARS PROPCO 37 S.à r.l.
Ordinary	Class 38	500	MARS PROPCO 38 S.à r.l.
Ordinary	Class 39	500	MARS PROPCO 39 S.à r.l.
Ordinary	Class 40	500	MARS PROPCO 40 S.à r.l.

each share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-); and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

The sole member having approved the above took the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to create forty (40) classes of shares as set forth in the agenda.

As a result of the preceding creation of classes of shares, the first sentence of article 5 of the articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) represented as set below:

Class of shares	Number of shares of Class	Class related to:
Class 1	500	MARS PROPCO 1 S.à r.l.
Class 2	500	MARS PROPCO 2 S.à r.l.
Class 3	500	MARS PROPCO 3 S.à r.l.
Class 4	500	MARS PROPCO 4 S.à r.l.
Class 5	500	MARS PROPCO 5 S.à r.l.
Class 6	500	MARS PROPCO 6 S.à r.l.
Class 7	500	MARS PROPCO 7 S.à r.l.
Class 8	500	MARS PROPCO 8 S.à r.l.
Class 9	500	MARS PROPCO 9 S.à r.l.
Class 10	500	MARS PROPCO 10 S.à r.l.
Class 11	500	MARS PROPCO 11 S.à r.l.
Class 12	500	MARS PROPCO 12 S.à r.l.
Class 13	500	MARS PROPCO 13 S.à r.l.
Class 14	500	MARS PROPCO 14 S.à r.l.
Class 15	500	MARS PROPCO 15 S.à r.l.
Class 16	500	MARS PROPCO 16 S.à r.l.
Class 17	500	MARS PROPCO 17 S.à r.l.
Class 19	500	MARS PROPCO 19 S.à r.l.
Class 20	500	MARS PROPCO 20 S.à r.l.
Class 21	500	MARS PROPCO 21 S.à r.l.
Class 22	500	MARS PROPCO 22 S.à r.l.
Class 23	500	MARS PROPCO 23 S.à r.l.
Class 24	500	MARS PROPCO 24 S.à r.l.
Class 25	500	MARS PROPCO 25 S.à r.l.
Class 26	500	MARS PROPCO 26 S.à r.l.
Class 27	500	MARS PROPCO 27 S.à r.l.
Class 28	500	MARS PROPCO 28 S.à r.l.
Class 29	500	MARS PROPCO 29 S.à r.l.
Class 30	500	MARS PROPCO 30 S.à r.l.
Class 31	500	MARS PROPCO 31 S.à r.l.
Class 32	500	MARS PROPCO 32 S.à r.l.
Class 33	500	MARS PROPCO 33 S.à r.l.
Class 34	500	MARS PROPCO 34 S.à r.l.
Class 35	500	MARS PROPCO 35 S.à r.l.
Class 36	500	MARS PROPCO 36 S.à r.l.
Class 37	500	MARS PROPCO 37 S.à r.l.
Class 38	500	MARS PROPCO 38 S.à r.l.
Class 39	500	MARS PROPCO 39 S.à r.l.
Class 40	500	MARS PROPCO 40 S.à r.l.

each share with a nominal value of twenty five (€ 25.-) Euro.»

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Céline Lärmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire pour le compte de EURO-CASTLE INVESTMENT LIMITED, une société constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 3NF, inscrite sous le numéro 41058, l'associé unique de MARS HOLDCO 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.122, constituée par acte de M^e Henri Hellinckx, prénommé, le 24 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.
2. Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Ordre du jour:

Création dans la Société de 40 Compartiments séparés (conformément à l'article 2 des statuts de la Société et de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation) et création conséquente de 40 classes de parts sociales différentes tel que mentionné ci-dessous, chaque Compartiment se rapportant aux parts sociales, prêts et autres intérêts que la Société détient dans la société dont le nom est repris ci-dessous à côté des classes correspondantes.

Parts sociales reclassifiées	Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales par Classe	Classes se rapportant à:
Ordinaires	Classe 1	500	MARS PROPCO 1 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 2	500	MARS PROPCO 2 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 3	500	MARS PROPCO 3 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 4	500	MARS PROPCO 4 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 5	500	MARS PROPCO 5 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 6	500	MARS PROPCO 6 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 7	500	MARS PROPCO 7 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 8	500	MARS PROPCO 8 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 9	500	MARS PROPCO 9 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 10	500	MARS PROPCO 10 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 11	500	MARS PROPCO 11 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 12	500	MARS PROPCO 12 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 13	500	MARS PROPCO 13 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 14	500	MARS PROPCO 14 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 15	500	MARS PROPCO 15 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 16	500	MARS PROPCO 16 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 17	500	MARS PROPCO 17 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 18	500	MARS PROPCO 18 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 19	500	MARS PROPCO 19 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 20	500	MARS PROPCO 20 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 21	500	MARS PROPCO 21 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 22	500	MARS PROPCO 22 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 23	500	MARS PROPCO 23 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 24	500	MARS PROPCO 24 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 25	500	MARS PROPCO 25 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 26	500	MARS PROPCO 26 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 27	500	MARS PROPCO 27 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 28	500	MARS PROPCO 28 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 29	500	MARS PROPCO 29 S.à r.l.

Ordinaires	Classe 30	500	MARS PROPCO 30 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 31	500	MARS PROPCO 31 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 32	500	MARS PROPCO 32 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 33	500	MARS PROPCO 33 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 34	500	MARS PROPCO 34 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 35	500	MARS PROPCO 35 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 36	500	MARS PROPCO 36 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 37	500	MARS PROPCO 37 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 38	500	MARS PROPCO 38 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 39	500	MARS PROPCO 39 S.à r.l.
Ordinaires	Classe 40	500	MARS PROPCO 40 S.à r.l.

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-); et modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de créer quarante (40) classes de parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour.

En conséquence de la création de classes de parts sociales qui précède, la première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée afin d'avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) divisé comme suit:

Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales par Classe	Classes se rapportant à:
Classe 1	500	MARS PROPCO 1 S.à r.l.
Classe 2	500	MARS PROPCO 2 S.à r.l.
Classe 3	500	MARS PROPCO 3 S.à r.l.
Classe 4	500	MARS PROPCO 4 S.à r.l.
Classe 5	500	MARS PROPCO 5 S.à r.l.
Classe 6	500	MARS PROPCO 6 S.à r.l.
Classe 7	500	MARS PROPCO 7 S.à r.l.
Classe 8	500	MARS PROPCO 8 S.à r.l.
Classe 9	500	MARS PROPCO 9 S.à r.l.
Classe 10	500	MARS PROPCO 10 S.à r.l.
Classe 11	500	MARS PROPCO 11 S.à r.l.
Classe 12	500	MARS PROPCO 12 S.à r.l.
Classe 13	500	MARS PROPCO 13 S.à r.l.
Classe 14	500	MARS PROPCO 14 S.à r.l.
Classe 15	500	MARS PROPCO 15 S.à r.l.
Classe 16	500	MARS PROPCO 16 S.à r.l.
Classe 17	500	MARS PROPCO 17 S.à r.l.
Classe 18	500	MARS PROPCO 18 S.à r.l.
Classe 19	500	MARS PROPCO 19 S.à r.l.
Classe 20	500	MARS PROPCO 20 S.à r.l.
Classe 21	500	MARS PROPCO 21 S.à r.l.
Classe 22	500	MARS PROPCO 22 S.à r.l.
Classe 23	500	MARS PROPCO 23 S.à r.l.
Classe 24	500	MARS PROPCO 24 S.à r.l.
Classe 25	500	MARS PROPCO 25 S.à r.l.
Classe 26	500	MARS PROPCO 26 S.à r.l.
Classe 27	500	MARS PROPCO 27 S.à r.l.
Classe 28	500	MARS PROPCO 28 S.à r.l.
Classe 29	500	MARS PROPCO 29 S.à r.l.
Classe 30	500	MARS PROPCO 30 S.à r.l.
Classe 31	500	MARS PROPCO 31 S.à r.l.

63006

Classe 32	500	MARS PROPCO 32 S.à r.l.
Classe 33	500	MARS PROPCO 33 S.à r.l.
Classe 34	500	MARS PROPCO 34 S.à r.l.
Classe 35	500	MARS PROPCO 35 S.à r.l.
Classe 36	500	MARS PROPCO 36 S.à r.l.
Classe 37	500	MARS PROPCO 37 S.à r.l.
Classe 38	500	MARS PROPCO 38 S.à r.l.
Classe 39	500	MARS PROPCO 39 S.à r.l.
Classe 40	500	MARS PROPCO 40 S.à r.l.

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (€ 25,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à sept cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larmet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157s, fol. 62, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007060839/242/260.

(070063589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Atlantic Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.702.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

hereby duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company which it declare to have established as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Corporate Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of ATLANTIC STAR S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Corporate Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of Directors, Auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company only has one shareholders, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next Annual General Meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

The first independent auditor(s) may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Tuesday of June of each year, at 5.00 p.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

If the Company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the General Meeting.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. Appropriation of Profits. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Limited Recourse and Non Petition

Art. 21. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 22. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2008.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by the company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed.

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the new corporation, as has been proved to the notary.

Valuation of Costs

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand eight hundred and fifty euro.

Decisions of the Sole Shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of directors is fixed at three and that of the independent auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24 of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as independent auditor:

Mr Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, born at Luxembourg, on the 5th of March 1953, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the directors and the independent auditor shall be for six years.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination ATLANTIC STAR S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Lorsque la Société est constituée par un associé unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Le(s) premier(s) réviseur(s) indépendant(s) peut/pourront être nommé(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et «Non Pétition»

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Non Pétition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2007.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2008.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites par la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des réviseurs indépendants à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- A été appelé aux fonctions de réviseur indépendant:

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du réviseur indépendant été a fixée à six ans.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2007. Relation GRE/2007/1720. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007060649/231/450.

(070062830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.298.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 6 mars 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 12 mai 2005, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 6 mars 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2011.

Luxembourg le 22 mars 2007.
FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
I. Schul / A. Vigneron
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007060729/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Cevip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061953/242/10.

(070064659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Atlantic Industries (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 863.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.302.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007061322/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03907. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.323.

EXTRAIT

En date du 21 mars 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant que Gérant B, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant B de la société avec effet 26 février 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour extrait conforme

J. Tulkens

Référence de publication: 2007061279/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Parfinindus, Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061275/242/11.

(070064042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Helarb S.P.M., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.666.

EXTRAIT

En date du 25 avril 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Martin Rüegg, en tant que Gérant B, est acceptée avec effet au 2 avril 2007.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007061276/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03768. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070063955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.318.

EXTRAIT

En date du 30 avril 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- la nomination de KPMG AUDIT S.à r.l., avec adresse au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises est acceptée pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007061278/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03770. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070063957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

LCI Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.201.

EXTRAIT

En date du 30 avril 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- la nomination de KPMG AUDIT S.à r.l., avec adresse au 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises est acceptée pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007061277/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Scania Treasury SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour **SCANIA TREASURY S.A.**

Signature / Signature

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

Référence de publication: 2007061376/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04095. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Burgan International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.806.

Le bilan révisé de la société au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007061375/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01985. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070063947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

BTL Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 21.025.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061381/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03835. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

CCP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.150,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 20 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 398 du 23 février 2006, modifiée par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Luxembourg), en date du 3 avril 2007, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPP INVESTMENT BOARD EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007061847/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04026. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

CCP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.150,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 20 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 398 du 23 février 2006, modifiée par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Luxembourg), en date du 3 avril 2007, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPP INVESTMENT BOARD EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007061848/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04029. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Nearco Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.418.

Statuts coordonnés en date du 30 mars suite à un acte n^o 188 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007061846/208/13.

(070064374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Vimowa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5695 Emerange, 1, Dublinsberg.

R.C.S. Luxembourg B 33.820.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007061845/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

3F Architecture - Form Follows Function, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 17, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 103.290.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007061844/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Geolux G.O. 3.14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 101.749.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061849/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Grow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061850/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04117. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Institut International pour la Commercialisation de Technologies Innovatrices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.945.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061852/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04134. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

**Vremena Goda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne IV).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007061833/239/13.

(070064589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Ewerhardt Spedition G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 93.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061834/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03989. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

**Smif Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Star Smif Investments Luxembourg Sàrl).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 109.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007061830/239/13.

(070064595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Hämelmaous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6466 Echternach, 18, rue de Mungenast.
R.C.S. Luxembourg B 107.478.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061835/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03991. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Hämelmaous S.A. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6466 Echternach, 18, rue de Mungenast.

R.C.S. Luxembourg B 107.479.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061837/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03992. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Aforest Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, Domaine Schlassgoart.

R.C.S. Luxembourg B 68.705.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061838/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Äppelhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 64.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061840/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Atelier Ligna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 49.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061841/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

S.A.B. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 98, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061842/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Le rapport annuel au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

*Pour la société**CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG**H. Roux**Secrétaire général*

Référence de publication: 2007061862/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04142. - Reçu 132 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Eurosyn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.698.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061864/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04118. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 72.989.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 99 du 28 janvier 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061868/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03194. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

WD S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007061866/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03946. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Rokadu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour ROKADU S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061869/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02977. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

H Net Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.039.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061865/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04121. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Le rapport annuel au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour la société

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Signature

Référence de publication: 2007061861/1023/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04137. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Mosaic 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 17 avril 2007 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Madame Michèle Berger, Messieurs Christian Gellerstad, Pierre Etienne, Claude Demole, Nicolas Campiche et Yves Martignier pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour MOSAIC 1

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007060933/52/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Benetton Holding International N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 89.124.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle en date du 25 avril 2007 que les personnes suivantes ont été re-nommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs et d'administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Giuseppe Mazzocato, Administrateur de sociétés, né le 11 août 1958 à Montebelluna en Italie, demeurant à 12, rue J. Engling L-1466 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

- Monsieur Massimo Branda, Administrateur de sociétés, né le 17 avril 1960 à Canelli en Italie et demeurant au 25, Via A. Manzoni I-10100 Torino en Italie

- Monsieur Mauro Fava, Administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1957 à Treviso en Italie et demeurant au 5/B Vicolo S. Antonino I-31100 Treviso et Italie,

- Monsieur Giancarlo Olgati, Administrateur de sociétés, né le 1^{er} juin 1938 à Cadenazzo en Suisse et demeurant à 21, Via Nassa CH-6900 Lugano en Suisse.

Il résulte également de ladite assemblée que PricewaterhouseCoopers N.V., ayant son adresse à Amstelstation, 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam au Pays Bas et enregistré sous le numéro 34180285 du RCS de Amsterdam au Pays-Bas, a été renommée avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060891/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.